Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	RTE
Aéronef (type couleur immatriculation)	B3 BLEU-BLANC (F-GRAA)
Bénéficiaire (nom + téléphone)	RTE

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
SEMAINE 5	LE PERRIER	PONT ESCOFFIER	0	0	3	VISITE DE LIGNE THERMOGRAPHIQUE 225KV CORDEAC -PONT ESCOFFIER
Reporté à la Semaine 6						

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

ATTENTION : Le vallon du Lauvitel est une zone actuelle d'hivernage de bouquetins : il convient de limiter au mieux le temps de passage et de ne pas trop s'écarter de l'axe de la ligne à visiter.

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 08/2019 /

Suivi par : Annick Martinet

à Gap, le 08/01/2019

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

PARC NATIONAL DES ECRINS

COPIE Secteur OISANS/VALBONNAIS